N°	Date	Question	Réponse MOA	Réponse MOE
1	08/11/26	Plusieurs équipements figurant aux plans ne disposent pas de ligne dédiée dans la DPGF : colonnes ENSTO AXXE-DC, spots, poste 1PC+2RJ45, alimentation unité extérieure CVC, flashs SSI. Où devons-nous les chiffrer ? Peut-on ajouter des lignes?		Oui, tous les postes manquants sont à ajouter dans la DPGF, en les identifiant par une couleur différente.
2	12/11/26	Pourriez-vous nous fournir l'ensemble des plans ? (cheminement, implantation…) cordialemen		Tous les plans du DCE ont été transmis ; les cheminements.. relèvent des études d'exécution des entreprises.
3	12/11/26	2 interrogations 1/ Les plans identifient les postes de travail avec 1 RJ45 alors que le CCTP identifie 2 RJ45 par poste de travail 2/ Le CCTP identifie des luminaires de 27 w alors que les plans identifient des encastrés de 36 w		1. Conformément au CCTP : poste de travail bureau : 2 RJ45, poste imprimante : 1 RJ45. 2. Luminaire encastré à prévoir suivant le plan, 36 W (remplace la référence 27 W du CCTP). Ci-joint les plans modifiés en conséquence.
4	16/11/26	Pièces du DCE : le règlement de la consultation cite le CCAP, le CCTP des clauses communes (« lot 00 »), le plan général de coordination, le rapport initial du contrôleur technique, le diagnostic amiante et le planning prévisionnel de l'opération. Nous ne les trouvons pas dans le dossier téléchargé, qui ne contient, pour l'amiante, que le compte rendu de visite de Bureau Veritas du 28/09/2026 relatif au R+1. Pouvez-vous les mettre en ligne ?	Toutes les pièces du DCE ont été mises en ligne.	
5		Amiante : les résultats des 13 prélèvements réalisés au R+1 et les repérages du rez-de-chaussée et du sous-sol sont-ils disponibles ? Le lot 2 devant percer et rainurer des cloisons, des bandes calicot, des enduits et des colles, ces matériaux contiennent-ils de l'amiante ?		Les résultats figurent dans le rapport de repérage amiante du R+1, joint au DCE. L'amiante est présente dans les bandes calicot et l'enduit des joints des doublages concernés.
6		Délai d'exécution : l'acte d'engagement indique 6 mois, dont 1 mois de période de préparation, et le règlement de la consultation 152 jours ouvrés. Quel délai fait foi ?	Le délai d'exécution à prendre en compte est celui du RC à savoir 152 jours	

7		Critère prix : le règlement de la consultation annonce 40 points, mais la formule de notation se termine par « × 50 ». Quelle pondération s'applique ?	La pondération du critère prix est de 40. La formule du RC a été corrigée.	
8		Horaires : en site occupé, les travaux bruyants et les coupures d'électricité peuvent-ils être réalisés en dehors des heures d'ouverture du service (tôt le matin, en soirée ou le samedi) ? Si oui, selon quelles modalités d'accès ?	Les travaux ne se font pas en site occupé.	
9		CCTP du lot 2 : les articles 2.3, 2.5 et 2.8 mentionnent un « lot scénique », des « puissances scéniques » et un « lot scénographe ». Ces prestations sont-elles sans objet pour ce bâtiment ?		Sans objet.
10		CCTP article 2.1 : la norme NF C 15-100 citée est l'édition de 2002. Confirmez-vous l'application de l'édition en vigueur ? Que recouvre « l'avis technique de l'UTE » demandé pour la note de calcul ?		L'édition en vigueur à la date de remise des offres s'applique (CCTP lot 00 §1.5.1). La note de calcul sera établie avec un logiciel conforme au guide UTE C 15-500.
11		Éclairage de sécurité : l'article 2.10 prévoit des blocs « adressables SATI » contrôlés par une télécommande au TGBT. Les blocs adressables se gèrent habituellement par une centrale ou une interface, et non par une simple télécommande. Quelle solution attendez-vous ?		Prévoir des blocs non adressables
12		Luminaire de type 1 : le CCTP indique 27 W et 3 300 lm, la légende des plans 36 W et 3 960 lm. Quelle valeur retenir ?		Luminaire encastré à prévoir suivant le plan, 36 W/3960 lm (remplace la référence du CCTP). Voir plans EL ind A
13		Postes de travail : le CCTP (article 2.9) prévoit 2 RJ45 par poste de bureau et 1 RJ45 pour le poste imprimante, alors que la légende des plans indique 1 RJ45 par poste de bureau et 2 RJ45 pour le poste imprimante. Quelle composition retenir ?		Conformément au CCTP : poste de travail bureau : 2 RJ45, poste imprimante : 1 RJ45. Voir plans EL ind A

14		DPGF du lot 2 : la formule du sous-total de l'article 2.9 n'additionne pas les lignes « remaniement éclairages et commandes existants » et « rétro éclairage des éléments signalétiques ». Par ailleurs, les alimentations des unités CVC (CCTP article 2.7.4), les postes imprimante et visioconférence, les colonnes AXXE-DC, les spots IP65 et les flashs lumineux figurant sur les plans n'ont pas de ligne. Pouvons-nous corriger la formule et compléter la DPGF par des lignes supplémentaires ?		Oui, la formule est à corriger. Les postes manquants sont à ajouter.
15		Système de sécurité incendie : les 6 flashs lumineux figurant sur le plan EL.3 sont-ils à fournir et à poser par le lot 2 ? Pouvez-vous nous indiquer la marque de l'équipement de contrôle et de signalisation existant et le nom de son mainteneur ?		1. Oui, les 6 flashs sont à fournir et poser. 2. Eléments à voir en visite de site
16		Lot 2 : Actuellement il y a 2 comptages électriques différents (1au RDC et 1 à l'étage). Doit-on conserver cette configuration ou bien connecter le TD de l'étage sur le comptage du RDC ?		La configuration existante est conservée
17		Lot 2 : Est-il possible d'utiliser la gaine technique (hors projet) commune pour alimenter l'étage ?		C'est envisageable, à confirmer lors de l'exécution
18		Est-il possible de mettre le TD de l'étage dans la salle de réunion ?		Oui
19		Avez-vous les coordonnées du mainteneur SSI ?	Le mainteneur SSI n’est pas encore connu	

20		Peut-on ajouter des lignes dans la DPGF ? Demande justifiée par des différences entre les documents de l'appel d'offre : Sur les plans fournis il y a 3 types de luminaires, mais seulement 2 dans la DPGF Sur les plans fournis il y a 4 types de postes de travail, mais seulement 2 dans la DPGF Concernant le SSI, il n'est représenté aucun DM ni sirène sur les plans, donc récupérés lors de la dépose. Cependant, il est représenté 6 flashs lumineux ; doit-on les prévoir en complément ?		Oui, tous les postes manquants sont à ajouter dans la DPGF, en les identifiant par une couleur différente. Les déclencheurs manuels et sirènes existants sont déposés et reposés suivant CCTP. Les 6 flashs sont à prévoir
21		Pouvez-vous confirmer que les prestations « lot scénique », « équipements scéniques », « puissances scéniques » et « terre séparée scénique » (CCTP §2.3, §2.5, §2.8.1) sont sans objet sur cette opération ?		Ces mentions sont sans objet
22		Quel luminaire de type 1 faut-il retenir : AV33D 27 W / 3300 lm (CCTP) ou BACKLIT LED PANEL 36 W / 3960 lm (légende) ?		Luminaire encastré à prévoir suivant le plan, 36 W/3960 lm (remplace la référence du CCTP). Voir plans EL ind A
23		Les spots SMOOTH (8 u. en douches R+1) et les parcs étanches SR05 de la légende sont-ils bien à notre charge ? Où les parcs étanches sont-ils prévus (aucun n'apparaît sur les plans) ?		Oui, les 8 spots SMOOTH des douches sont au lot 02. Les parcs étanches SR05 sont supprimés (plans EL indice A)
24		Quel principe de gradation DALI attendez-vous (contrôleur par pièce, bouton poussoir DALI, alimentation de bus, raccordement des détecteurs) ? Faut-il prévoir une supervision centralisée ?		Gradation locale par pièce. Pas de supervision centralisée.
25		Le local Ex-poste + PGP comporte-t-il 1 ou 2 postes de travail ?		2 postes de travail. Voir plan EL ind A
26		Pour la banque d'accueil (lot 01 §3.17.1), qui fournit et raccorde les 2 PCN, 2 PCD et 2 RJ45 de la goulotte ? Ces équipements remplacent-ils les 2 postes bureau dessinés à l'accueil sur le plan EL.2 ?		Banque et goulotte : lot 01. Appareillage et câblage : lot 02, correspondant aux 2 postes de l'accueil du plan EL.2
27		Que recouvrent les lignes « Remaniement éclairages et commandes existantes » et « Rétroéclairage des éléments signalétiques » de la DPGF (localisation, nombre, type de matériel) ?		Ces mentions sont sans objet
28		Les blocs d'ambiance 360 lm de la DPGF sont-ils à prévoir, et où ?		Sans objet, la ligne n'est pas à chiffrer

29		Où se situe la prise 32 A TRI + T extérieure IP55, et depuis quel tableau doit-elle être alimentée ?		Sans objet
30		Les alimentations des unités intérieures sont-elles au lot 02 (CCTP §2.7.4) ou au lot 03 (§4.8) ? Si elles sont au lot 02, combien d'unités et à quels niveaux ?		Les unités intérieures sont alimentées par le lot CVC. Le lot électricité laisse une attente à proximité de l'unité extérieure, en façade au RDC ; le raccordement est au lot CVC.
31		L'alimentation du caisson VMC doit-elle être en câble CR1 ? Qui réalise la liaison entre le coffret d'arrêt d'urgence ventilation (entrée du bâtiment) et le caisson du R+1 ?		1. Non, pas de CR1. 2. Elle est réalisée par le lot 3
32		Le « lot éléments CFA » cité au CCTP n'existe pas. Qui fournit l'alimentation 24 V, les boutons de commande et le câblage des gâches électriques des portes vitrées (lot 01 §3.10) ? Faut-il chiffrer une alimentation CFA particulière ?		Le contrôle d'accès est hors marché.
33		Quel type de chemin de câbles faut-il retenir (tôle perforée, dalle pleine) et quel pas de supportage (1,50 m au §2.7.1, 3 m au §3.2.7) ? Les chemins de câbles existants pourront-ils être réutilisés après diagnostic ?		Chemins de câbles perforés. Le réemploi est envisageable sous réserve du diagnostic
34		Les coupures nécessaires au raccordement sur les TD existants pourront-elles se faire en heures ouvrées, ou faut-il les prévoir en dehors des heures d'occupation ?		Les coupures seront réalisées tôt le matin ou tard le soir, selon un planning à valider avec la MOA.
35		Les 6 flashs lumineux des douches du R+1 sont-ils neufs et à notre charge ?		Oui, à votre charge, à rajouter dans la DPGF
36		Faut-il prévoir le déplacement du boitier de commande de la porte automatique situé à l'accueil ou cette prestation est-elle prévue par le mainteneur de l'équipement?		Cette prestation n'est pas à prévoir

37		Lot 2 : La DPGF mentionne le « rétroéclairage des éléments signalétiques », mais nous n'avons pas retrouvé de description ou de spécifications correspondantes dans les CCTP. Pouvez-vous nous confirmer si cette prestation est bien à prévoir et, le cas échéant, nous préciser les travails attendus ?		Sans objet, la ligne n'est pas à chiffrer
38		Concernant les installations de sécurité incendie existantes, disposez-vous d'un contrat de maintenance en cours ? Dans l'affirmative, merci de nous indiquer le prestataire à consulter pour la réalisation des prestations à opérer.	Il n’y a pas de contrat SSI en cours.	
39		Dans le cadre de l'ajout des flashs lumineux, pouvez-vous nous confirmer qu'une réserve suffisante est disponible sur l'installation SSI existante.		Nous partons du principe que la réserve est suffisante
40		Lot 2 : Concernant les alimentations électriques des unités intérieures CVC, le CCTP du lot Électricité indique au 2.7.4 qu'il doit réaliser « les alimentations des unités intérieures CVC, y compris protections adaptées », tandis que le lot CVC indique au §4.8 que « le raccordement des unités intérieures sera réalisé par l'entreprise depuis le tableau électrique de chaque niveau » ainsi que la DPGF lot 3 « Alimentation de l'ensemble des unités intérieurs (depuis les TD des niveaux) ». Merci de préciser les limites de prestation de chaque lot.		Les unités intérieures sont alimentées par le lot CVC. Le lot électricité laisse une attente à proximité de l’unité extérieure, en façade au RDC ; le raccordement est au lot CVC.
41		Bonjour, Pouvez vous transmettre les plans en formats DWG. Il semble que les échelles soient erronées. Avez vous un autre accès au sous-sol que l'escalier ?		Plans DWG transmis à la MOA. Non, l'accès au sous-sol s'effectue uniquement par l'escalier existant

42		Le CCTP du lot 03 prévoit un caisson d'extraction de type VIM KMDT 05 DB, d'un débit de 400 m³/h, pour la ventilation des nouveaux vestiaires et douches du R+1. Pouvez-vous confirmer si ce caisson doit être classé C4 (400 °C pendant 30 minutes) ? Merci de confirmer qu'un caisson C4 équivalent peut être proposé en remplacement de la référence prescrite. Si ce caisson doit assurer la continuité de l'extraction en situation d'incendie, pouvez-vous également confirmer si son alimentation doit être réalisée en câble résistant au feu de catégorie CR1. Merci de préciser le mode de fonctionnement attendu en cas d'alarme incendie, compte tenu de l'arrêt d'urgence de ventilation également prescrit au CCTP.		Pas d'exigence C4, pas de câble CR1 pour ce caisson. Le fonctionnement en cas d'alarme incendie sera à définir en coordination avec le SSI.
43		e plan CVC du R+1 prévoit le raccordement du nouveau réseau d'extraction au réseau VMC existant le plus proche. Pouvez-vous confirmer que ce réseau peut recevoir les 400 m³/h supplémentaires ? Merci également de préciser la pression disponible, et de confirmer le diamètre du réseau existant.		Le réseau VMC existant, situé dans la gaine technique derrière les vestiaires du R+1, est hors périmètre du projet. L'entreprise devra relever ses caractéristiques et vérifier, par note de calcul, sa capacité à absorber le débit supplémentaire de 400 m³/h, en intégrant l'ensemble des raccordements et adaptations nécessaires.
44		Le CCTP prescrit une unité extérieure Mitsubishi de type PUHY-P YNW-A au R410A, exclusivement destinée aux quatre nouvelles cassettes du RDC, totalisant 7,9 kW frigorifiques. Or, le plus petit modèle identifié dans cette gamme, PUHY-P200YNW-A, possède une puissance frigorifique nominale de 22,4 kW, soit un taux de raccordement des unités intérieures d'environ 35 %, inférieur à la plage constructeur annoncée de 50 à 130 %. Pouvez-vous confirmer la référence exacte du groupe attendu et justifier ce dimensionnement ? Dans le cas où cette configuration n'est pas admissible, pouvons-nous retenir un groupe de puissance inférieure, compatible avec les quatre cassettes prévues, sur la base d'une sélection constructeur ?		Le groupe initialement prescrit est remplacé par un système mini-DRV Mitsubishi Electric de référence PUMY-SP112, fonctionnant au R410A, présentant une puissance frigorifique nominale de 12,5 kW et une puissance calorifique de 14 kW.

45		L’article 5.2.1 du CCTP décrit deux lavabos doubles accolés, soit quatre postes de lavage au total. Toutefois, l’article 5.3.1 mentionne des miroirs au-dessus des « deux lavabos dans chaque vestiaire », et les plans représentent des équipements dans les deux vestiaires. Pouvez-vous préciser le nombre exact de lavabos doubles à fournir et installer dans le vestiaire hommes et dans le vestiaire femmes ?		Il est à prévoir 4 lavabos doubles au total, soit 2 lavabos doubles par vestiaire (hommes et femmes), donc 8 postes de lavage intégrés dans un plan vasque. Dans chaque vestiaire, le miroir horizontal est posé sur toute la longueur des lavabos
46		Le chapitre 6 du CCTP du lot 03 confie au titulaire l’intégralité de la mission de synthèse, y compris sa direction et sa coordination pour l’ensemble des corps d’état. Pouvez-vous confirmer que cette mission complète incombe effectivement au lot 03 ? Merci de préciser son périmètre (plans de synthèse, formats DWG/PDF), les modalités de mise à disposition des plans d’exécution par les autres lots et les réunions de synthèse à prévoir ? Merci de confirmer que les visas ne sont pas inclus		pour ce chapitre tout est inclus, pour les plans d'exécution plan dwg et pdf, pour les visas ne sont pas inclus

47		Concernant les nouveaux vestiaires et douches du R+1, nous constatons que les zones de travaux du RDC et du R+1 ne sont pas superposées sur les plans. Le CCTP prévoit le passage de certains réseaux en sous-face ainsi que leur raccordement aux installations existantes. Pouvez-vous préciser : – si l'accès aux locaux situés sous les nouveaux vestiaires sera autorisé, y compris dans les zones hors périmètre des travaux – s'il existe des réseaux d'évacuation EU à proximité permettant le raccordement gravitaire des nouveaux appareils – les emplacements, diamètres et altimétries des réseaux EU existants auxquels nous raccorder – si des interventions dans les faux plafonds du niveau inférieur sont autorisées et quelles prestations de dépose, repose et remise en état doivent être prévues ?		L'accès aux locaux situés sous les nouveaux vestiaires sera autorisé, y compris dans les zones hors périmètre des travaux, afin de permettre les interventions nécessaires. Des réseaux EU existants sont présents à proximité et pourront être utilisés pour le raccordement des nouveaux appareils. Leur emplacement, diamètre et altimétrie seront à vérifier par l'entreprise lors de sa visite sur site afin de confirmer la faisabilité du raccordement gravitaire. Concernant les faux plafonds, les prestations de dépose et repose sont à prévoir : -Au R+1 : faux plafonds métalliques (zone hors projet) ; -Au RDC : faux plafonds modulaires en dalles 600 × 600 mm.
48		Après comparaison des plans existants, des plans de démolition et des plans du nouveau projet, nous constatons la présence de sanitaires existants au sous-sol, au RDC et au R+1. Pouvez-vous confirmer que l'ensemble des WC existants est bien conservé en l'état et qu'aucune prestation de fourniture et pose de nouveaux WC, de dépose, de déplacement, de remplacement ou de dépose-repose des appareils existants n'est prévue au titre du lot 03 ? Merci également de confirmer qu'aucune modification de leurs raccordements EF et EU n'est à prévoir.		Oui, nous confirmons, l'ensemble des WC existants au sous-sol, au RDC et au R+1 est conservé en l'état. Aucune prestation de fourniture, pose, dépose, déplacement, remplacement ou dépose-repose des appareils sanitaires n'est prévue au titre du lot 03. Selon le CCTP, le lot 3 comprend la fourniture et la pose des appareils sanitaires (lavabos, receveur douche,..), de leurs accessoires et des robinetteries. Aucune modification des raccordements EF et EU des appareils existants n'est également prévue, à l'exception des évacuations du R+1, qui seront raccordées sur les WC existant du RDC

49		Le plan CVC/Plomberie R+1 représente des receveurs de douche avec colonne et paroi. Le CCTP (article 5.2.2) détaille surtout les receveurs Geberit Renova 120 × 90 cm, sans description aussi précise des colonnes et parois. Pouvez-vous confirmer, pour chaque vestiaire, le nombre de douches, la fourniture et la pose des colonnes (type et robinetterie) et des parois (configuration niche/angle) ?		Le nombre de douches par vestiaire est celui des plans R+1 : 2 douches au vestiaire hommes, 2 au vestiaire femmes. chaque douche comprend : Une paroi de douche fixe: Kinedo SOLO 6+ ou équivalent, paroi fixe simple pour espace ouvert. Elle est en verre trempé de 6 mm traité anticalcaire, largeur 70 cm, hauteur 200 cm, avec barre de renfort et profilé mural en aluminium anodisé. Une colonne de douche : Roca EVEN-T ou équivalent, murale, finition chromée. Elle comprend un mitigeur monocommande, une tablette, un flexible PVC et une pomme de douche ronde orientable. Flexible d'alimentation inclus, en PVC satiné anti-torsion, compatible avec toutes les douchettes à main et robinetteries (ø DN 15 / 1/2" universel)
50		e CCTP (article 4.2) et le plan CVC du RDC prévoient le nouveau groupe extérieur en façade, près de l'entrée principale, tandis que l'article 4.8 mentionne une attente électrique en toiture-terrasse. Pouvez-vous confirmer son emplacement définitif, le point précis de mise à disposition de l'alimentation par le lot 2, le cheminement autorisé jusqu'au groupe, et les responsabilités pour les protections, câbles et raccordements ?		Le groupe extérieur sera implanté en façade, à proximité de l'entrée principale, conformément au plan CVC du RDC. L'alimentation électrique du groupe extérieur sera mise à disposition par le lot 2 à proximité de celui-ci. Les unités intérieures seront alimentées par le lot CVC.

51		Le rapport de repérage amiante avant travaux du R+1 du 30/10/2026 identifie des matériaux contenant de l'amiante dans certains composants de cloisons. Il mentionne également une zone de doublage qui ne devait pas être percée. Pouvez-vous confirmer la compatibilité des réseaux EF/ECS/EU, de la ventilation, des fixations et des percements prévus avec les repérages, et préciser qui prend en charge les éventuels repérages complémentaires, travaux préalables et mesures de prévention nécessaires dans les zones effectivement traversées, y compris hors zone d'aménagement ?		Le plan de repérage amiante figure en annexe du dossier DCE. Les travaux prévus ne sont pas censés impacter les matériaux identifiés, sous réserve du respect des préconisations du rapport de repérage et de l'adaptation des interventions aux zones concernées.
52		Le planning DCE porte la mention « planning à actualiser » et présente des phases de chantier antérieures à la date limite de remise des offres. Pouvez-vous transmettre le calendrier actualisé, préciser les dates de préparation et des interventions du lot 03, et confirmer les contraintes d'accès, d'occupation et de coupure des réseaux existants, notamment dans les espaces hors emprise de rénovation ?		Planning indicatif, dates recalées en préparation. Durée : 152 jours ouvrés,dont 60 jours pour l'électricité, CVC/plomberie. Les coupures seront réalisées tôt le matin ou tard le soir, selon un planning à valider avec la MOA.
53		Lors de notre visite sur site, nous avons constaté la présence d'une cassette de climatisation supplémentaire au RDC, qui n'est pas représentée sur les plans CVC du DCE. Pouvez-vous confirmer si cette cassette doit être conservée à son emplacement actuel, déplacée en fonction du nouvel aménagement ou définitivement déposée ?		Cette cassette devra être déplacée afin de s'adapter au nouvel aménagement.
54		les plans d'implantation du R+1 ne tiennent pas compte de l'emplacement du disjoncteur de branchement et du tableau électrique du local, équipements conservés selon le CCTP du lot n°2. Doit-on prévoir leur déplacement ou l'aménagement sera-t-il revu?		Oui, prévoir le déplacement de la cassette existante vers la nouvelle salle de réunion.
